



Formation IRSE modulaire

Qualification de Vol aux Instruments sur monomoteurs

⌚ PRÉ-REQUIS

- Détenir une licence PPL(A) ou CPL(A) avec QC SEP en cours de validité
- Détenir un Certificat Medical de Classe 1 ou une Classe 2 avec audiométrie à jour
- **50 HDV en campagne** en tant que PIC dont **au moins 10h sur SEP**
- Détenir la Qualification Vol de Nuit (QVN)
- Détenir un **IR(A) ou ATPL(A) Théorique** en cours de validité
- Détenir un **FCL055D de niveau 4 minimum**

📘 SUPPORTS DE FORMATION

- Supports Pilot Training Academy

📚 FORMATION THÉORIQUE

Cette formation théorique se fait généralement avant de commencer le cursus en vol (sur site ou distancielle)

- Apprentissage des modules
- Entrainement aux questions (QCM)

➡ Délivrance de la recommandation ATO

✍ EXAMEN THÉORIQUE

Matières de l'examen IR (Avion) :

- Réglementation
- Instrumentation
- Préparation et Suivi du Vol
- Performances Humaines
- Météorologie
- Radionavigation
- Communication IFR

⌚ FORMATION PRATIQUE

- Cours théoriques et leçons de pilotage avec un instructeur de l'ATO

En modulaire :

- **10 HDV en double** dans le module de vol aux instruments basique (5h max sim)
- **40 HDV en double** dans le module de vol aux instruments en phase de procédures dont au moins 5h en environnement PBN
- **Un cours** sur les connaissances théoriques liées à l'IR(A)

- Dans ces 50 heures, au plus 20 heures en FNPT I ou 35 heures en FNPT II ou FFS

- Autant d'approches PBN que d'approches conventionnelles

✈ EXAMEN PRATIQUE

- ➡ Inscription à l'épreuve pratique IR-A
- ➡ Attestation de formation par l'organisme
- ➡ Formalités papiers et en ligne

➡ Présentation au test IR(A) avec un IRE dès réception de la FRI par e-mail.

🎓 DÉLIVRANCE DE LA LICENCE

- Demande de délivrance de la licence sur Démarches PortailPN
Demander la délivrance [] d'une qualification de vol aux instruments [] IR - BIR



🔄 PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DE L'IR-SE (valide 1 an)

- Prorogation (IR non expiré) : **par contrôle de compétences** (en ATO ou avec CRE/RE isolé)
- Renouvellement (IR expiré) : **évaluation** puis **ré-entraînement** si nécessaire + vol de **contrôle de compétences** avec un CRE/IRE (obligatoirement en ATO) + attestation de formation ATO